L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située rue de Chartres, No. 119, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre, son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE.

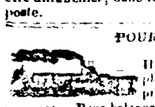

Le bateau à vapeur, bon marcheur, HOMER, capitaine W. Gay, ayant la plus grande partie de sa cargaison prête à être embarquée, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, soit sur le pont ou dans la chambre, ayant de superbes emménagements, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH.

23 avril Nouvelle Levée, no. 28 et 29.

POUR ST. LOUIS.

Le bateau à vapeur MOGOL, capitaine Hunt, est maintenant en déchargement, et sera prêt à prendre partie de son chargement engagée, il partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens. S'adresser à bord ou à (1 mai) FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR LA MOBILE (par la voie du lac).—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à coulisses, à midi précis, tous les vendredis, pendant toute la saison. S'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,

1 mai 28 et 29, Nouvelle Levée.

EXCURSIONS LE DIMANCHE.

A Mandeville, Louisianne & Madisonville.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, à l'extremité du chemin à coulisses, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M, et au retour, partira de Madisonville à 4 heures A M, et arrivera à 8 heures A M.

Pour plus amples informations s'adresser à bord au capitaine ou à J D Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17.

30 avril Wm BAGLEY, *agent.*

POUR VICKSBURG.

Le bateau à vapeur paquebot ARKONA, capitaine Shepherd, partira *pour la seule destination et les postes intermédiaires*, Vendredi suivant, à 4 heures P M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH.

30 avril Nouvelle Levée no 28 et 29.

POUR TABASCO.

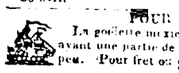

La goélette mexicaine TITAN, capitaine Sanchez, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à FRATS & FILS.

2 mai *no 52 rue Ste. Anne.*

POUR LA MOBILE—(par le fleuve).—La goelette paquebot CORA, capitaine Carson, est maintenant prête à recevoir son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la Douane, ou à

TOURNE & BECKWITH,

1 mai 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR PHILADELPHIE.—La goelette fine voilière ELIZABETH & REBECCA, capitaine Burrows, peut recevoir 6 ou 8 passagers. Le depart est fixé à samedi prochain. S'adresser à bord, vis à vis la rue Girod, ou à

1 mai TOURNE & BECKWITH.

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

La goélette paquebot SARAH, capitaine McIlroy, est à présent prête à prendre charge et partira incessamment, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH, vis-à-vis les magasins bleus, ou à

30 avril Nouvelle Levée no 28 et 29.

POUR LA MOBILE.

La goélette paquebot MONTGOMERY, capitaine A. Smith, est à présent prête à prendre charge et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au chemin à coulisses ou à

TOURNE & BECKWITH,

30 avril Nouvelle Levée no 28 et 29.

POUR BORDEAUX.—Le beau navire le BALLOCHAN, no 2, attendu de jour en jour, repartira pour cette destination, quinze jours après son arrivée. Ce navire a bonne cale et excellent entre-pont, a une dunette élégante et commode pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à

28 av THOS. BARRETT & Co.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

La Barge No. 4, partira du Bassin, le *jeudi* 30 du courant, à 6 heures du soir. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

WM. BAGLEY, *Agent.*

POUR LE HAVRE.

Le navire ST. LAWRENCE, capitaine Chase, a bonne partie de son chargement engagé partira incessamment. Pour passage seulement ayant des emménagemens supérieurs. S'adresser à bord ou à

25 avril P. J. TRICOU.

POUR MATAGORDA OU POINTE COXE.

La goélette neuve fine voilière SPARTACUS, chevillée en cuivre, capitaine Conklin, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, ayant des *emménagemens supérieurs*, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.

24 avril rue de la Commune no 19.

POUR LA MOBILE—(par le fleuve)—La goelette PIROU, capitaine Johnston, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et en partance à bord, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,

24 av Nlle. Levée, nos. 28 et 29.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire MARATION, capitaine R. Eldridge, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour le dit port.

Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à LAMBETH & THOMPSON,

23 avril rue St. Charles.

POUR TAMPICO.

La goélette AMERICAINE BEE, capitaine Hall, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret et passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

23 avril GARCIA BUYO & Co.

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

Le paquebot goélette FANCY, capt Andrews, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

25 avril Nouvelle Levée, no 28 et 29.

A FRETER OU A LOUER.

La goélette fine voilière CAROLINE, capitaine Bickam, doublée, clouée et chevillée en cuivre, du port d'environ 800 barils. S'adresser à

22 avril] JOHN CROSBY, rue de la Douane, no 16.

POUR TAMPICO.

La goelette fine voilière SOPHIA, capitaine Cunningham, A 1 dans les compagnies d'assurance, doublée, clouée et chevillée en cuivre, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des emménagemens supérieurs s'adresser à bord ou à (21 a) HARRISON BROWN & Co.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)—Le paquebot régulier, goélette SARAH, capitaine Stark, ayant à bord la moitié de son chargement partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à

TOURNE & BECKWITH,

21 avril Nlle. Levée, no. 28 & 29.

POUR APALACHICOLA.—Le paquebot régulier, goélette ATLANTIC, capitaine Sawyer, ayant une partie de sa cargaison engagée et se rendant à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adres. ser à bord, vis à vis les magasins bleus, ou à

TOURNE & BECKWITH,

21 avril Nlle. Levée, no. 28 & 29.

POUR BRAZORIA, (Texas.)—Le paquebot régulier, goelette SAN FELIPE, capitaine S. Fuller. Pour fret ou passage, ayant des emménagemens très élegans, s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus, ou, rue de Chartres, No. 60 a

16 avril E. W. GREGORY.

POUR LE HAVRE.

Le navire NORTH AMERICA, capt Heath ayant la totalité de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage *seulement*, ayant des emménagemens, s'adresser au capitaine à son bord ou à P. J. TRICOU. 11 avril

LE soussigné ayant formé, à compter de ce jour, une société avec Mrs. Charles Buhlouquié, continuera à faire des affaires par *commission pour* la Nouvelle-Orléans, sous la raison « Gallwey et Buhlouquié. P. H. GALLWEY,

8 avril—1m 31, rue de la Commune.

BIJOUX NOUVEAUX.—Récemment reçu par les navires Messico et Saratoga, de New York, un bel assortiment de bijoux, consistant en chaines pour dames et hommes, nouvelle façon; boucles d'oreilles; épingles; bagues; anneaux de cheveux; argenterie, etc, qui se vend seulement à des prix extraordinaires, en gros et en détail

22 avril LOUIS MUEL, rue de Chartres, no 113.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le lundi, 11 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

1o. *Un demi terrain situé au faubourg* Saulet, ayant 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, et faisant partie du terrain désigné par le No. 8, dans Pilot No. 18, ensemble les bâtisse qui s'y trouvent.

2o. Un lot de terre situé rue de Craps, entre les rues Mandeville et Marigny, au faubourg Marigny, mesurant 50 *pieds de face à la rue Craps, sur 120 pieds de profondeur*, mesure française, ensemble les édifices qui s'y trouvent, consistant en une maison briquetée entre poteaux, de 4 appartemens, deux cabinets, une galerie, cuisines, chambres à domestiques &c.

3o. Un lot de terre situé rue des Remparts, entre les du Quartier et de l'Esplanade, dans le carré de la ville, ayant 20 *pieds* américain de face à la dite rue des Remparts, sur 60 pieds français de profondeur, *sur lequel y a* une maison en briques à étage composé de deux chambres au rez de chaussée, et de deux au premier avec galerie devant et derriere, puits et latrines.

Conditions : Pour le terrain situé au faubourg Saulet, $1101 payables le 7 Octobre 1835, et la balance à 1 an *de crédit, en billet* endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Celui situé rue de Craps, $1266,62 1-2 payables le 30 septembre 1835, et le reste à 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et *hypothèque jusqu'à* parfait paiement.

Et pour celui situé rue des Remparts $937,50 payables le 7 *octobre 1835, avec* hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et le reste comptant.

Les actes de vente se passeront par devant H. Pédescleaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 1 mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'*honorable Cour de* Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 12 mars 1835, il sera vendu le samedi 9 de mai prochain, à midi, *à la Bourse Hewlett*, pour opérer un partage entre les sieurs Joseph Dufossat et Basile Beauregard, administrateurs des biens de ces enfans mineurs.

Une terre établie en briqueterie, située dans la paroisse St. Tammany; au bien dit *Bonfouca*, entre les bayous Paquet et Liberté; le tout conformément au plan dressé par A. d'Hébecourt, député voyer de la Nouvelle Orléans, le 5 décembre 1834; lequel est déposé au magasin des susdits, encanteurs et sera exhibé au moment de la vente.

Conditions : 1, 2 et 4 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 7 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, *9 du courant*, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett :

1o. Les deux tiers indivis d'une HABITATION SUCRERIE, avec un moulin à bêtes, située dans la paroisse St. Jean Baptiste, à 15 lieues de la *ville et du même bord*, ayant 34 arpens de face au fleuve sur 40 de profondeur ; ensemble avec 67 escluves de différents âges et sexes, et animaux et outils aratoires pour son exploitation.

2o. Une autre HABITATION SUCRERIE, avec moulin à vapeur, située dans la paroisse St. Charles, à 11 lieues au dessus de la ville et du même bord, ayant 19 arpens de face au fleuve, *sur 40 de profondeur* ; ensemble, avec 51 esclaves de différens âges et sexes, et les animaux et outils aratoires pour son exploitation.

3o. *Une terre de 5 arpens* de face, sur 40 de profondeur, situé à la Fausse-Rivière (quartier du Poulailler) paroisse de la Pointe-Coupée.

4o. Neuf terrains situés au faubourg Lacourse, formant l'encoignure des rues *Constance et du Bassin*.

5o. Une maison en briques et à étage, située rue Royale, no 331, dans le bloc des architectes.

6o. *Huit esclaves*, domestiques des deux sexes.

7o. 12 actions du Canal Carrollton, $1,200 payées.

8o. 10 actions des Architectes de la Nouvelle Orléans, $1000 payées.

Conditions : Les habitations payables à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit. Les 9 terrains à 6, 12, 24 et 30 mois de crédit. La maison, rue Royale, à 6, 12 et 24 mois de crédit. Les esclaves à 6 et 12 mois ; et les actions à 6 mois. Le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les acquereurs auront le droit d'escompter leurs billets à huit pour cent par an. 2 mai

BEAUX LOTS DE TERRE A VENDRE.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

Il sera vendu mardi, 12 mai prochain à midi, au café de l'*Arcade*, faubourg Ste. Marie, dix neuf lots de terre de grande valeur, d'ordre des héritiers tous majeurs de feu Zenon Saulet, savoir :

1. Six lots de terre situés au faubourg Saulet, dans l'isle no 12, *compris entre* les rues Edouard, Annonciation Constance et Estelle, désignés par les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces face à la rue Edouard, sur une profondeur irrégulière, variant de 200 pds. 10 pouce à 99 pds. 1 pouce, le lot no. 1 faisant encoignure des rues Edouard et Constance, ensemble les bâtisses et ameliorations qui se trouvent sur chacun des dits lots de terre.

2. Deux autres lots situés au même faubourg, dans l'isle no 42, compris entre les rues Calliope; Apollon et Baccchus, et le Cours des Tritons, désignés par les nos 1 et 2, et mesurant chacun 32 *pieds de face à la rue Apollon*, sur 127 pieds de profondeur, le lot no 2, faisant encoignure aux rues Apollon et Calliope, ensemble les édifices et ameliorations *qui se trouvent* dessus.

3. Et onze autres lots de terre situés au faubourg Lacourse, dans l'Isle no 95, compris entre les rues Bacchus, Thalie et Erato, et le Cours des Dryades, désignés par les nos 1 à 11 inclusivement.

Les nos. 1, 2, 3, 4, et 6, mesurant chaque 32 pieds de face à la rue Bacchus, sur 127 pieds de profondeur, le lot no 1 formant l'encoignure des rues Bacchus et Erato.

Les lots no, 8, 9, 10 et 11, mesurant chaque 31 à 32 pieds de face à la rue Thalie, sur 127 pieds 10 pouces de *profondeur*.

Et le no 7 mesure 31 pieds 11 pouces face à la rue Erato sur 127 pieds 10 pouces de profondeur,

Tous ces terrains seront vendus conformément aux plans dressés par Jos. *Pilié*, voyer de la ville, et qui seront exposés au café de l'Arcade avant la vente.

Conditions : un tiers au 9 février 1836, un tiers au 9 février 1837, et un tiers au 9 février 1838, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et *assurés* par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, avec clause pénale de dix pour cent d'interêt, à défaut de paiement des billets aux échéances.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. O. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 30 av—6

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville et paroisse, en date du 24 avril 1835, il sera vendu au Café de la Bourse de Hewlett, le Samedi 30 mai prochain, à l'heure de midi, les *biens suivans*, dépendant de la succession de feu Honoré Labau h. c. l. savoir :

BIENS-FONDS.

1o. Un lot de terre situé à l'embouchure du Bayou St. Jean, sur la rive droite ou orientale du dit Bayou, ayant *environ* 30 pieds de face au dit Bayou, sur environ 120 pieds de profondeur, borne d'un côté par M. Conrotte et de l'autre par Alex Milne ; sur lequel il existe une maison en bois de deux appartemens à feu, avec galerie devant et derrière, et deux cabinets et une petite cuisine en bois.

2o. Un autre lot de terre situé au *même lieu, sur la rive* gauche ou occidentale du dit Bayou, mesurant environ 120 *pieds de face au Bayou*, sur environ 130 pieds de profondeur, borné d'un côté par Alex. Milne, et de l'autre par la veuve Sevère ; avec diverses bâtisses dessus.

Nota :—Ce dernier lot sera vendu en trois lots séparés et d'etendue presqu'egale, conformément aux *plans qui en seront* dressés, et seront exposés à la Bourse avant la vente.

ESCLAVES.

1. Charles, nègre créole de St. *Domingue*, âgé d'environ 42 ans, pêcheur et bon sujet.

2. Manuel, mulâtre creole, d'environ 30 ans, pêcheur, chasseur et bon sujet.

3. Jim, nègre américain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 30 ans, pêcheur et bon sujet.

4. Mo-es, nègre américain, *depuis longtems* dans le pays, âgé d'environ 50 ans, asthmatique et ayant la vue faible.

5. Bob, nègre americain, depuis son bas-age dans ce pays, âgé d'environ 30 ans, pêcheur, adonné un peu à la boisson, mais au reste bon sujet.

6. Charles ou Nonnouette, négrillon créole de 10 ans, très intelligent.

7. Caroline, négresse créole, d'environ 35 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, bon sujet, avec ses deux enfans Ferdinand de 5 à 6 ans, et Alexandrine de 2 ans.

8. Alfred, mulâtre créole de 12 ans, ayant la vue *affectée*.

Conditions : les biens-fonds à 1, 2 et 3 ans de crédit, et les esclaves à 6, 12, 18 et 24 mois ; le tout en billets par coupons, endossés à satisfaction des vendeurs et assurés par hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés devant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquereurs.

29 avril—10,2s.

AVIS.—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Magdeleine Brazier, f. d. c. l. *sont requis de se* présenter immédiatement au soussigné, exécuteur testamentaire, demeurant à Pen*oigance* des rues Philippa et Perdido.

1 mai—10 ISIDORE HONORE.

PROPRIÉTÉS A LOUER.

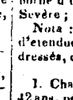

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second tiet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la *Bourse Hewlett*. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE PLANC, rue Royale, no 103.

23 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marché du Mexique, consistant principalement en pots à sances, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaqués &c. 30 ballots consistant aussi en carafes, verre taillé verres du. &c, sujets au remboursement des droits.

Fayence—150 ballots assortis choisis expressément pour le marché du Mexique, à vendre par

JAMES M. CROSBY,

9 avril—1m rue de Chartres no. 40.

BLANC DE BALEINE ET SAVON;—100 caisses blanc de baleine, 150 du savon, en débarquement du navire *Howard de New-York*, et à vendre par

LEGENDRE ET SAMORY,

25 avril No. 54, rue Toulouse.

TRAITES sur Londres à vendre par

22 av KENNEDY, DUREL & co.

POUR DES PREUVES—*Paroisse St. Jacques—Succession de feu Patrick Uriell*—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves de la paroisse Saint Jacques, en date de ce jour, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, le lundi 25 *jour du mois de mai prochain* à dix heures du matin,

Une HABITATION située dans cette paroisse St. Jacques, *sur la rive droite du fleuve* Mississipi, à 20 lieues environ de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant sept arpens de face au fleuve, sur toute la profondeur qui peut *y appartenir*; ensemble avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui peuvent y appartenir.

Aussi tous les effets mobiliers appartenant à la dite succession, et huit jours après, savoir le premier jour du mois de *juin prochain*, à la Bourse de Hewlett, dans la ville de la Nouvelle Orléans, par Jean Baptiste Blache, encanteur, vingt neuf esclaves attachés à la dite habitation.

Conditions : L'habitation sera vendue payable à un, deux et trois *ans, à dater du jour de la vente*.

Et les effets mobiliers et les esclaves seront vendus payables à un an du jour de la vente.

Les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction, payables au bureau de Peyroux, *Rivarde & co*, à la Nouvelle Orléans, et hypothèque spéciale avec privilége sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente des esclaves seront passés pardevant Théodore Séghers, notaire public dans la ville de la Nouvelle *Orléans, aux frais des* acquéreurs, et l'acte de vente de l'habitation sera passé pardevant le *juge de la paroisse* St. Jacques.

Paroisse St. Jacques le 23 avril 1835.

28 av—24 L. M. TANEY, juge.

ANIMAUX EPAVÉS—Arrêtés et conduits au Pecuric rue Girod No. 121, près du corps-de-garde:

Le 20 avril—Un cheval chatain brun, poil, un bai, queue longue, non ferré, *pas de marque*.

Le 20 avril—un cheval chatain foncé, ou bai, queue courte, ferré des 4 pieds, pas de marque.

Le 23 avril—Un petit cheval sorrel, pied droit de derière blanc, le gauche ayant des taches fortement prononcées, marqué au côté droit A I, queue courte et point ferré.

Les *propriétaires* des susdits animaux sont par le présent avertis de les retirer en payant les *frais d'entretien*, d'avis et autres, sans quoi ils seront vendus conformement aux ordonnances de la Corporation, par P. A. Guillotte, encanteur public, le *1er. samedi* qui suivra le 10e. jour de la publication du present. GASBRIDGE.

30 avril—10 commissaire et syndic.

$25 DE RECOMPENSE—Parti marron dimanche *soir* 26 avril, de l'habitation du soussigné, le negre américain DIO, *âgé d'environ* 35 à 36 ans, taille d'environ 5 pieds 7 à 8 pouces, mince et la figure ingrate, parlant bien le francais; il est *étampé sur la front et sur la* poitrine P M en grosse lettres. On le soupçonne d'être parti avec deux américains qui se trouvaient le soir de son évasion devant l'habitation dans un esquif.

La susdite *récompense sera* payée à quiconque l'arrêtera et le logera dans une des geoles de l'Etat.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

2 mai—1 P. B. MARMILLION.

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné depuis deux *mois* et demi, la négresse LUCY, américaine, agée d'environ 20 ans, taille ordinaire, peau très noire, et grosse gorge; elle était vêtue lors de son départ d'une robe de cotonnade et d'un mouchoir de couleur à la tête, elle vend habituellement du lait. On suppose qu'elle se tient dans les parages du faubourg Ste. Marie. Les capitaines de navires et autres, sont avertis de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis *selon les lois de l'Etat*. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira à la geole.

GABRIEL LEBRETON DESCHAPELLES.

10 avril—30s,1p&f

AVIS.

EN vertu de la 4me. section de la loi du 1813 pour *établir le renouvellement* du jury de police, par moitié chaque année. Les citoyens de la ville et *paroisse de* la Nouvelle Orléans, dans les limites des 2e. 3e. 6e. et 8e. district et celui de la banlieue, rive droite du fleuve, du Canal Bernoudy, à l'Habitation Dessalles, sont prevenus que lundi 11 mai courant, l'élection d'un membre pour chacun des districts ci-dessus dénommée de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, aura lieu, savoir :

Dans le 2e. district en remplacement de M. L. Melladon, chez M. Lamothe, rue de Chartres, sous la présidence de MM. Jean Lamothe & Jh. Cheyron.

Dans le 3e. district en remplacement de M. J. B. Vignié, chez M. John Davis, rue d'Orléans, sous la *présidence* de MM. Fs. Lafargue et Joseph Colbin.

Dans le 6e. district en remplacement de M. J. B. Plauché, à la Cour du *juge* Shambourgh, rue Gravier, sous la présidence du juge Shambourgh.

Dans le 8e. district, en remplacement de M. B. Beauregard, chez M. Bauman, sous la présidence de MM. Joseph Laurent & Bali. Planché.

Dans le district de la Banlieue, rive droite du fleuve, chez M. Casimir Lacoste, sous la présidence de MM. C. Lacoste & L. Montault.

Les votes au terme de la loi, seront reçus depuis neuf heures du matin jusqu'à trois après midi.

Nouvelle Orleans, 4 mai 1835.

4 mai—5 CHS. MAURIAN, juge.

BONNE OCCASION.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Yazoo, *barque* Vénice et divers autres ravires un grand et magnifique assortiment de meubles, tels que *chaises*, meubles, etc., qui seront vendus à de très bas prix, jusqu'au 9 mai prochain. Le reste sera alors vendu à l'encan pour clôre un compte, le soussigné devant partir pour le nord.

G. C. HODGES, rue de la Douane, no 45.

(☞Les personnes qui doivent à G. C. H. sont priées de *vouloir bien régler* leurs comptes sans délai, et ceux à qui il est dû voudront bien se présenter avant le 9 mai.

28av—6,12j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier district Judiciaire—A tous ceux que ces présentes concernent, salut : Attendu que Thomas Barrett ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette *Cour* où la dite vente fut enregistrée le 25e jour de mars de l'année 1835, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1-31. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en consequence d'un défaut de foi me dans l'estimation, Pavis ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, Pavis ou de toute autre cause quelconque, de faire voir, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 12e. jour de mars de l'année 1835, en vertu d'un ordre de saisie et vente de cette *cour rendu le* 27 janvier de l'année 1835, dans l'affaire de la Banque de cité de la N. O. contre Richard M. Carter et al.—No. 120 0 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Thomas Barrett s'est rendu acquéreur pour le prix de $17,950, savoir : pour le lot et bâtisses $17000, pour l'esclave Sam $500, et pour l'esclave Frank $450.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire :

Un lot de terre situé dans cette paroisse, au faubourg Annonciation ou Lacourse, faisant face à la rue Lacourse, et la place Annonciation, entre les deux rues appelées Pacanier et Annonciation, le dit terrain mesurant 240 pieds de face à la rue Lacourse, cent cinq pieds de face à la rue Pacanier, et 120 pieds de face à la rue Annonciation; s'étendant dans la profondeur dans les directions suivantes, savoir : commençant à la limite de la rue Pacanier, et allant dans la profondeur dans une direction parallèle avec la rue Lacourse 120 pieds; ensuite allant vers la rue Robin dans une direction parallèle avec la rue Pacanier 15 pieds; ensuite, allant à la limite dans la rue Annonciation 110 pieds; le tout mesure française, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent; aussi les esclaves mentionnés dans l'ordre de saisie, savoir, Sam, un mulâtre âgé de 37 ans, et Frank, un nègre âgé de 35 ans.

En foi de quoi j'ai signé ces présentes et apposé le sceau de la dite cour, ce 18e avril 1835,

21 avril—1 JNO. L. LEWIS, Greffier.

MAGASIN DE MARBRES.

Rue de la Douane No. 30.

HENRY HUNT & Co. ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, en addition à leur ancien fonds, un superbe assortiment de dessus de cheminée en marbre dans le dernier genre, ainsi qu'un assortiment très riches, de grilles en fer de Russie et en cuivre, des façons les plus en vogue. En outre ils ont constamment en magasin du plâtre de Par s, du ciment Romain et hydraulique, plateaux de marbres, mortiers, vases, *pierres tumulaires* et monuments de toute description, seuils en marbré, frontons &c. Ils ont des ouvriers capables de poser les articles ci-dessus et font la plus grande attention à l'écriture *des lettres*. Marbre blanc, granit bleu et blanc, pierre brune pour toute espèce de bâtisses. Tomber fournies dans le plus bref délai. Tous les ordres dans leur genre d'affaires *seront reçus* avec reconnaissance, et exécutés avec propreté et célérité. 2 mai

200 Caisses de vin de *Bourgogne* ; 100 caisses Gruaud la Rose et vieux St Julien; 25 caisses Hermitage blanc; 100 caisses Hoch hôuner, Geishenmer et Branberger ; 200 *paniers* de Champagne, marque de l'étoile et la couronne, ainsi que porcelaine française, linge de table et toile à draps, bas de soie, brodures, batistes, rubans, gants &c. à vendre par

CAZEAUX & BIJOTAT.

11 avril rue du Camp no. 36

UNE personne arrivée dernièrement du nord désirerait trouver de l'emploi dans un magasin quelconque soit en ville ou à la *campagne*; elle connait la français, l'espagnol et l'anglais. Se référer aux MM. François Grandchamp, pharmacien, et E.nile Ducatel, lesquels donneront *raison de sa personne*. 28 av—g

PERDU—*Une* balle toile à chemises, marquée H S, en débarquement du navire Emporium, laquelle a été perdue par le conducteur d'un dray. On recevra avec reconnaissance toute information à ce sujet, rue du Camp, no 47. [1 mai] Wm. G. HEWES.

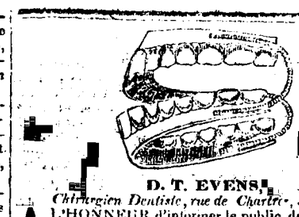

D. T. EVENS,

Chirurgien Dentiste, rue de Chartres, No. 147.

A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'il continue à exercer la profession de dentiste et est en tout temps prêt à faire toute espèce d'opérations *sur la denture*, et à guérir les infirmités des gencives, et remédier à l'irrégularité des dents des enfans. Il place des dents naturelles ou artificielles montées en argent, depuis une seule jusqu'à un ratelier complet. Il extrait les dents carriées avec le moins de douleur possible; par le moyen d'une nouvelle clef dernièrement perfectionnée par lui-même, et dont on voit une représentation en titre du *Pavis anglais*.

Les avantages que cet instrument possède sur tous les autres actuellement en usage sont, 1o. l'application du ressort a taché au manche de l'instrument, et restant sur le sommet du crochet empêche qu'il ne puisse glisser sur la dent, chaque moindre mouvement de rotation la dent est ébranlée, et arrachée perpendiculaire sans avoir besoin de l'application du forceps. La manière dattenue avec laquelle la faculté de médecine a accueilli cette invention, et la supériorité bien décidée de cet instrument sur tous les autres de ce genre, dispen-sent d'entrer dans de plus grands détails.

L'impossibilité qu'un dessin puisse bien faire comprendre l'utilité de cette instrument, engage le Dr. Evens à inviter le public à venir le visiter et à en juger par eux-mêmes.

Heures des opérations depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 de l'après midi. 24 avril—1m

LESSIVE à la française, blanchissage et repassage général ; *en face le pont du bayou St Jean*, maison de M. P. Leroux.

Mrs. MARCUS & CO., ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent de monter un établissement dans le genre français, pour blanchir le linge et en enlever les taches, sans l'usage d'acide, en le rendant de la plus grande propreté possible, sans en altérer la qualité.

Le bel emplacement qu'ils occupent les mettent en même de satisfaire à toutes les demandes.

Ils osent espérer l'encouragement du public par l'ordre qui règnera dans les distributions et le prix du linge, ce qui evitera la perte et le changement.

Venant en ville tous les lundis, les personnes qui desireront prendre des arrangemens avec eux, sont priées de donner leur adresse chez M. Gaulhiac, coiffeur, rue de Chartres, encoignure Jefferson.

P. S. Mrs. Marcus & Co, prendront également de arrangemens pour des appartemens. 9 avril—1m

SUCRE—52 boucauts de sucre d'Attakapas, 1ère qualité, en débarquement du bateau à vapeur Fox, à vendre par DUCROS & MORPHY,

6 avril rue la Nlle Levée, no 28.

AVIS.

ATTENDU qu'Eusèbe Laure et Pierre Raimond Gaillard, *exécuteurs testamentaires* de feu Edouard Laure de la ville de la Nouvelle Orléans, se sont adressés à moi pour faire annuler l'obligation hypothécaire de deux *mille cinq cent* piastres signée par le dit Edouard Laure, en sa qualité de capitaine du port de la Nouvelle Orléans, le deux mars mil huit cent trente trois, conjointement avec Thomas Copping, comme caution ;

Il est *donné* avis par *les présentes* à tous ceux que ce la peut concerner, de deduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication officielle du présent avertissement, les raisons pour lesquelles la dite obligation hypothécaire ne serait pas rayée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'état, à la Nlle Orléans, *ce* six d'avril mil huit cent trente cinq, et dans la cinquième année de l'indépendance des Etats-Unis

(Signé.) E. D. WHITE,

Par le Gouverneur, (contre signé) MARTIN BLACHE, secrétaire d'Etat.

Bureau du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

CONFORMEMENT aux requisitions de la 4e. section de l'acte intitulé "Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton," avis est par le présent donné que les livres de souscription au capital de la dite compagnie seront ouverts le 4 de mai prochain, au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. et resteront ouverts tous les jours, les dimanches exceptés, pendant l'espace de 30 jours.

Par ordre de la direction.

11 avril—30 L. E. GENERES.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, le 22 avril 1835.

CEUX des souscripteurs au fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, dont les propriétés cautions en garantie se trouvent grevées d'hypothèques, sont prevenus d'avoir à faire radier les dites hypothèques dans 30 jours de cette date, conformément à l'obligation prise par eux dans les actes hypothécaires. Par ordre de la direction.

24 avril—15 J. DERBRAND, ca. ssier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—no 8218—E. B. Hogan contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire en la faveur de ses créanciers ayant été déclarée par la cour, il est ordonné par la dite cour, qu'un assemblée des créanciers ou du mandataire du dit insolvable ait lieu pardevant M. Y. Lewis, not. pub. *lundi le 1er.* jour de juin suivant pour y délibérer sur les affaires de pét